

**COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN (CMP)**

**DOCUMENTS DE LA PROCÉDURE ÉCRITE DU 14.02.2019 au 20.02.2019**

**1. PROCÉDURE ÉCRITE**

Le secrétariat n'a reçu aucun dossier qui nécessite une discussion au sein de la Commission. Le Président a demandé au secrétariat de faire approuver, par procédure écrite, les rapports des dossiers présentés afin de ne pas en bloquer la gestion.

Nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre **le 20.02.2019 au plus tard**, votre approbation ou vos éventuels commentaires sur ce document. Sans nouvelle de votre part à cette date, ce document sera considéré comme approuvé.

**2. COMMUNICATIONS**

Un point est présenté.

**3. AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) – ENREGISTREMENTS (REG)**

**3.1. Demandes de modifications d'AMM/Enregistrement, procédure nationale (PN)**

Un dossier est présenté.